



## TERMES-DE-RÉFÉRENCE

---

<b>Agence :</b>	Caisse Nationale de Sécurité Sociale de la Guinée
<b>Projet :</b>	Étude actuarielle des branches de pensions, prestations familiales et risques professionnels ET Étude pour étendre la couverture de protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle
<b>Code du projet :</b>	GIN/23/01/GIN (109513)
<b>CPO/Résultat :</b>	RAF904, résultat 7

---

### Excoll :

**Titre du poste :** Consultant national en économie informelle

**Durée du contrat :** 1 Septembre 2024 au 28 Février 2025

**Honoraires :** 51 jours @ 400 USD/jour = 20 400 USD

**Total :** **20 400 USD**

---

### RÉSUMÉ

Le présent contrat de collaboration externe est établi dans le cadre du projet de coopération au développement susmentionné entre la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) de la Guinée et le Bureau international du travail (BIT), représenté par l'Unité des services actuariels (SOC/ASU) du Département de la protection sociale (SOCPRO). L'unité des Politiques sociales de SOCPRO (SOC/POLICY) ainsi que l'équipe du travail décent du Bureau de Dakar, collaborent également à ce projet. Ce contrat est établi entre le BIT et le collaborateur externe qui agira en tant qu'actuaire principal en sécurité sociale.

## CONTEXTE

La protection sociale est actuellement très limitée en Guinée. Concernant la sécurité sociale, l'enquête ENESIG 2018/2019 nous indique qu'environ 2 % seulement des travailleurs ont déclaré être affiliés à une organisation d'assurance. Ceux-ci sont composés pour l'essentiel des travailleurs salariés du secteur privé qui bénéficient d'une couverture à travers la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et des fonctionnaires et contractuels de la fonction publique et des collectivités locales qui bénéficient d'une couverture à travers la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS). Ainsi la grande majorité des travailleurs, à savoir ceux œuvrant dans l'économie informelle et le monde rural ou exerçant une activité indépendante, ne sont pas actuellement couverts. De surcroît, la plupart des mécanismes non contributifs relèvent des ONG ou des partenaires au développement et sont de faible échelle (ampleur, couverture géographique, financement...). Concernant la protection des groupes vulnérables ou exclus du marché du travail, la plupart des initiatives portent sur une échelle relativement réduite.

La Caisse Nationale de Sécurité Sociale, en abrégé CNSS, est un Établissement Public à caractère administratif doté de la personnalité juridique et jouissant de l'autonomie financière et de gestion. Elle est chargée de la gestion du régime général de sécurité sociale et est présentement placée sous la tutelle technique du Ministère en charge du travail et sous la tutelle financière du ministère en charge des finances

Son objectif est d'assurer aux travailleurs salariés et leur famille, une protection contre le dénuement économique et social où pourraient les plonger la perte ou la réduction sensible de leurs gains ou les dépenses catastrophiques dont en santé.

Les salariés assujettis au régime formel de sécurité sociale bénéficient d'une couverture qui comprend théoriquement plusieurs types de prestations :

- Des allocations familiales de 9000 GNF par mois et par enfant de moins de 17 ans ;
- Des prestations de maternité au bénéfice des femmes salariées du secteur privé qui reçoivent un revenu de remplacement à hauteur de 50 pour cent du salaire durant leur congé de maternité, payée par la sécurité sociale l'autre moitié à la charge de l'employeur. Cette prestation est payable pendant 14 semaines, dont 6 avant et 8 après l'accouchement ;
- Des prestations liées aux risques professionnels donnant lieu, en cas de survenance d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, à la prise en charge des frais médicaux, de réadaptation physique et vocationnelle ainsi qu'au versement de prestations en cas d'incapacité temporaire et/ou

permanente, ou de rente de survivants à ses ayants droit, en cas de décès de la victime ;

- Des pensions de retraite, d'invalidité et de survivants ;
- De l'assurance maladie couvrant les frais médicaux et des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail non rémunéré.

Un rapport sur l'évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2020 des régimes gérés par la CNSS a été produit en date du 21 novembre 2021 par la firme Actu Conseil.

Un accord a été signé en janvier 2024 entre la CNSS et le BIT afin d'effectuer une étude actuarielle des branches de pensions, prestations familiales et risques professionnels ainsi qu'une étude pour étendre la couverture de protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle.

### **RÔLE DU COLLABORATEUR EXTERNE**

Sous la coordination du chef du SOC/ASU et la supervision d'un spécialiste en extension de la couverture de la protection sociale de SOC/POLICY, le collaborateur externe sera chargé d'effectuer les tâches nécessaires dans le cadre du projet dans le but de préparer un rapport présentant différentes options afin d'étendre la couverture de protection sociale aux travailleurs de l'économie informelle.

Plus précisément, le collaborateur externe assumera les responsabilités suivantes :

- 1) Consultations avec la CNSS, l'actuaire chargé d'évaluer les impacts financiers et les divers intervenants afin de discuter de la portée de l'intervention, de la méthodologie et des besoins en données.
- 2) Examen de la documentation existante portant sur la situation des travailleurs de l'économie informelle en Guinée.
- 3) Effectuer une ou des enquêtes afin d'identifier :
  - a. les groupes de travailleurs, les risques auxquels ils sont confrontés et les facteurs contribuant à leur vulnérabilité ;
  - b. les lacunes de couverture, les obstacles à la couverture pour les différents groupes de travailleurs, leur capacité contributive et leurs besoins prioritaires.
- 4) Sur la base de l'évaluation des lacunes, définir certaines options de paniers de prestations.
- 5) Organiser et animer un atelier de validation du(des) panier(s) de prestations à évaluer les impacts financiers (les coûts de logistique de cet atelier seront pris en charge par le BIT)

- 6) Rédaction d'une note technique sur l'analyse des travailleurs de l'économie informelle, de leur capacité contributive à l'assurance sociale, de leurs besoins en matière de protection sociale ainsi que les barrières à leur participation au régime existant.
- 7) Orientation pour la collecte de données, collecte des données et des informations nécessaires et séances de validation des données collectées qui serviront à l'actuaire afin d'évaluer les impacts financiers du(des) panier(s) de prestations.

### **Honoraires**

Nombre de jours : 51 jours

Tarif journalier : 400 USD

Frais totaux : 51 jours x 400 USD = 20 400 USD

### **Produits**

Produit 1 : Note technique sur l'analyse des travailleurs de l'économie informelle, de leur capacité contributive à l'assurance sociale, de leurs besoins en matière de protection sociale ainsi que les barrières à leur participation au régime existant.

Produit 2 : Données sur les travailleurs de l'économie informelle permettant à l'actuaire d'évaluer les impacts financiers du(des) panier(s) de prestations.

### **Calendrier de paiement**

Montant total du contrat : **20 400 USD**

Les paiements seront effectués comme suit :

- Paiement 1 : **17 200 USD** à la livraison du produit 1 décrit ci-dessus à la satisfaction du BIT.
- Paiement 2 : **3 200 USD** à la livraison du produit 2 décrit ci-dessus à la satisfaction du BIT.

### **Candidature**

Les candidatures doivent être adressées aux adresses suivantes :

[picard@ilo.org](mailto:picard@ilo.org), M. André Picard, Conseiller technique principal, chef de l'unité des services actuariels au département de la protection sociale universelle, Genève, et

[batchabi@ilo.org](mailto:batchabi@ilo.org), M. Dramane Batchabi, Spécialiste en sécurité sociale, Equipe d'Appui au Travail Décent et Bureau de pays pour le Sénégal, la Guinée Conakry, la Guinée Bissau, le Cap-Vert et la Gambie.

Les candidats devront également transmettre une lettre de motivation, expliquant en quoi leur formation et expérience peuvent contribuer à accomplir les TDRs avec succès.

**Date limite de dépôt des candidatures** : 26 Août 2024.